

Fin de campagne crispée pour la 5e révision de l'AI

Social. Indécis nombreux, organisations de handicapés déchirées, le scrutin qui paraissait joué d'avance reste plus ouvert que prévu

Denis Masmejan

Un appel constant à l'émotion, des déchirements internes, des menaces même: la campagne en vue du référendum de dimanche sur l'assurance invalidité aura été très dure. Surtout, elle aura déjoué les pronostics qui, au lendemain du rejet massif de la caisse unique, en mars, tablaient sur un succès facile de la 5e révision de la loi sur l'assurance invalidité. Le point à quelques jours du scrutin.

Le dernier sondage réalisé pour la SSR par l'institut gfs.bern chiffrait à 22% la part d'indécis à 10 jours du scrutin. Cette proportion est considérable et ne s'est guère réduite depuis le précédent sondage effectué un mois auparavant (25%). On sait que les indécis ont tendance à se reporter plutôt sur le non. Conséquence: le scrutin reste plus ouvert que prévu, alors que le oui paraissait certain au départ. Même le comité directeur du PS, qui n'a soutenu le référendum que contraint par l'assemblée des délégués, redoutait une défaite aussi inutile que malvenue à quatre mois des élections. Aujourd'hui, le oui est certes donné gagnant. Les cantons romands pourraient néanmoins rejeter la loi.

Dans ce contexte incertain, les positions ont eu tendance à se radicaliser, d'autant plus que les organisations de défense des handicapés étaient divisées entre elles. Les principales, on le sait, ont renoncé à lancer le référendum. Pro Infirmis, par exemple, soutient la loi mais avec des réserves et a finalement décidé de s'abstenir de donner un mot d'ordre.

La campagne des adversaires de la 5e révision a joué à fond la carte de la mauvaise conscience face au handicap, alors même que les handicapés lourds ne sont pas au cœur de la cible de la nouvelle loi. La conseillère nationale libérale genevoise Martine Brunshawig Graf, l'une des coprésidentes du comité en faveur du oui, n'hésite pas à parler à cet égard de «terrorisme émotionnel». Dans ces conditions, l'engagement personnel de certains handicapés en faveur de la révision a pu être vécu comme une trahison. Certains n'ont pas reculé, comme Marc Suter, le conseiller national radical bernois, handicapé lui-même, qui soutient la nouvelle loi. D'autres ont dû mettre une sourdine. Vice-président romand de l'Association suisse des paralysés, le Vaudois Pierre Rochat est aussi intervenu en faveur du oui à Arena, la grande émission politique de la TV alémanique. Mais son organisation défendant le non, on lui a demandé de se faire discret.

Du côté de partisans de la 5e révision, les couacs n'ont pas été absents non plus. Pour avoir prêté son image à une campagne d'annonces payantes, Yves Rossier, le directeur de l'Office fédéral des assurances sociales, s'est vu remettre à l'ordre par sa hiérarchie.

L'essentiel de la révision tend à privilégier autant que possible le maintien en emploi sur le versement d'une rente, avec des moyens supplémentaires qui coûteront quelque 500 millions. Le législateur n'en a pas moins prévu plusieurs mesures d'économies, en particulier la suppression des rentes complémentaires versées aux conjoints d'invalides. Depuis l'entrée en vigueur, en 2004, de la 4e révision de l'AI, les rentes de conjoints ont déjà été abolies pour les nouveaux bénéficiaires. Motif? La prévoyance professionnelle s'est améliorée au fil des ans jusqu'à rendre superflue dans beaucoup de cas une rente de conjoint. Si le deuxième pilier s'avère insuffisant, l'AI verse une allocation pour impotent, dont le montant a été triplé. «On abandonne le principe de l'arrosoir pour des aides ciblées», résume Martine Brunshawig Graf. La 5e révision, elle, prévoit de supprimer les rentes pour conjoint en cours. «Mais ceux qui en ont besoin pourront prétendre à une allocation pour impotent, s'ils ne la touchent pas déjà», précise la libérale.

Le message de ceux qui soutiennent la loi n'a-t-il pas bien passé? «Je l'ai pourtant longuement expliqué lors d'une émission», rappelle Martine Brunshawig Graf. Mais même les partisans du oui savent que toute remise en cause de prestations sociales est délicate. En 1999, la première mouture de la 4e révision de l'AI avait échoué en référendum à cause de la suppression des quarts de rente. La différence avec la 5e révision, c'est que les organisations de handicapés étaient cette fois unies, et qu'il y avait des parlementaires de tous bords dans le comité référendaire.

Manifestation contre la 5e révision de la loi sur l'AI. Le conseiller national lucernois Otto Ineichen, à gauche, et le député vaudois Josef Zisyadis abordés par des manifestants devant le Palais fédéral.

Berne, 6 juin 2007

monika flueckiger/keystone

© Le Temps, 2007